

# **RESAVER : un fonds de pension européen contre les droits de tous les fonctionnaires d'Etat et de tous les salariés**

Sous l'égide de la commission européenne, des discussions sont organisées depuis septembre 2015 en vue de mettre en place, à l'échelle européenne, un régime de retraites complémentaires pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, particulièrement les précaires, qui sont nombreux à devoir travailler à l'étranger.

Au prétexte que les personnels dans cette situation sont confrontés à des difficultés pour la prise en compte de leurs services à l'étranger dans le calcul de leurs retraites, la commission européenne soutient un projet de fonds de pension porté par un consortium d'employeurs. Les personnels concernés seraient affiliés à ce fonds de pension unique.

Le comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Internationale de l'Education a quitté les discussions. La FNEC FP FO soutient totalement cette décision. La FNEC FP FO rappelle que Force Ouvrière défend les régimes de retraite et le code des pensions civiles et militaires contre toutes les attaques dont ils sont l'objet, notamment en vue de les remplacer par des fonds de pension.

Au-delà de cette opposition aux fonds de pension constamment affirmée par FO, pour la FNEC FP FO, le projet porté par la commission européenne revient à traiter les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche comme des « salariés à part » et donc à leur réserver un traitement en marge ou en dehors des cadres de la solidarité entre travailleurs.

On voit sans mal l'intérêt pour la commission européenne de mettre sur pied un tel système qui deviendrait vite un « cheval de Troie » pour remettre en cause et faire exploser les régimes existants et le code des pensions civiles et militaires.

La FNEC FP FO avec la confédération FO rappelle son attachement indéfectible au Code des pensions, s'oppose à toute tentative visant à le mettre en danger. Ce projet n'est ni amendable, ni négociable.

Concernant les travailleurs expatriés, la FNEC FP FO rappelle la position de la confédération Force Ouvrière. Les revendications des travailleurs de chaque pays, notamment en matière de retraites, doivent être satisfaites. Les accords entre états permettant la prise en compte pour la retraite du temps travaillé à l'étranger doivent être généralisés, renforcés, améliorés. C'est aux gouvernements nationaux qu'il revient de le faire.